



Notification d'affectation en
6ème
dans un collège public

Le 08/06/2015

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VAL-D'OISE
2A AVENUE DES ARPENTS
95525 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél: 01 79 81 22 22 Fax: 01 79 81 20 35
Courriel : ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

Madame Sandra ADELCHINI
5 allée de gascogne
95310 ST OUEN L'AUMONE

Élève : **ADELCHINI** Quincy
Venant de : 0951208X ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JEAN JACQUES ROUSSEAU -
SAINT-OUEN-L'AUMONE

Madame, Monsieur,

Je vous informe que votre enfant est affecté pour l'année scolaire 2015-2016 dans l'établissement scolaire suivant:

Établissement	COLLEGE MARCEL PAGNOL (0951195H) 2 RUE LOUISE WEISS 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE Tél : 0134644528
Formation	6EME SEGPA

Je vous invite à procéder à l'inscription de votre enfant dans le collège mentionné ci-dessus avant le lundi 22 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article D.211-11 du code de l'éducation, cette décision est prononcée compte tenu des capacités d'accueil des établissements après affectation des élèves du secteur et en application de l'ordre de priorité des demandes de dérogation défini par la circulaire départementale du 10 mars 2015.

Dans le cas où vous avez formulé une demande de dérogation, cette notification constitue une réponse expresse à votre demande.

Si celle-ci n'est pas satisfaite, la motivation du refus de la demande de dérogation est la suivante : capacité d'affectation dans le collège demandé atteinte après affectation des élèves du secteur et des élèves ayant formulé une demande de dérogation prioritaire au regard des critères définis.

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de sa réception pour formuler, soit un recours gracieux qu'il vous appartiendra de m'adresser, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale du Val d'Oise

Martine Gauthier